

Département de la Savoie  
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE  
**MAIRIE DE CEVINS**  
☎ 04.79.38.20.28  
Fax 04.79.38.26.59



**AVIS**



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le 03 Octobre 2014 à 19h30 en Mairie

**Conseillers en exercice** : 15

Présents : 10

Votants : 13 Quorum atteint

**Absents excusés** : Karim AMELLAL,  
Justine BAL, Stéphanie BAL, Frédéric LE  
FUR, Nadine POINTET.

**Pouvoir de vote** : Karim AMELLAL à  
Gabriel MARQUES, Justine BAL à Marie-  
Christine DORIDANT, Nadine POINTET  
à Bernadette AMIEZ

**Secrétaire de séance** :

Jean-Louis DUNAND-LAISIN

Le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

En début de séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 08 Septembre 2014, et désigne à l'unanimité **Jean-Louis DUNAND-LAISIN** en tant que secrétaire de séance.

M. le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire.

### ORDRE DU JOUR

- **Demande de subvention FDEC 2015**, la commune peut prétendre à des subventions du FDEC (Fonds d'Equipe ment des Communes)
  - Tranche 2 du cimetière : crépis du mur et couvertines : 3 devis reçus pour 8 500 € HT pour les 2 prestations et 2 devis pour la couverture seule pour 4 800 € HT
  - Réfection classe de repos maternelle : 1 devis pour la mise en conformité du réseau électrique pour 1 500€ HT et 11 535 € HT pour la réfection de la peinture des murs, des sols et création de placards entrepris suite à la mise en conformité électrique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces projets, sollicite la subvention la plus élevée, le solde sera couvert par les fonds propres de la commune et de demander la possibilité de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

➤ **Principe de télétransmission des actes – convention avec la Préfecture**

L'Administration offre aux collectivités la possibilité de transmettre à la Préfecture, par voie électronique, les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, documents budgétaires et urbanisme). Le système permet de rendre plus rapidement le caractère « exécutoire » des actes puisque le retour de l'accusé réception est quasi immédiat (et non plus une semaine après comme actuellement)

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le principe de télétransmission, approuve les termes de la convention à passer avec la Préfecture qui précise : la date de mise en œuvre de ce dispositif qui pourrait être début novembre, la nature et les caractéristiques des actes transmis, les engagements respectifs commune/ Préfecture, la possibilité de renoncer au principe de télétransmission. Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention et autorise le Maire à retenir le prestataire à même de procéder à la mise en place de la plate-forme sécurisée, après consultation.

➤ **Personnel :**

- Par délibération du 08 septembre dernier, la commune a adopté le principe d'adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et a déterminé le montant (10€/mois) alloué aux agents communaux titulaires et non titulaires sur un emploi permanent et modulé par rapport au volume hebdomadaire de travail.

Le Comité Technique Paritaire consulté, a validé le 18 septembre 2014 cette proposition,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, formalise aujourd'hui par délibération ce dispositif de subventionnement de la commune pour la protection sociale complémentaire des agents.

- Contrat de travail temporaire à passer pour le secrétariat de mairie, organisation du service

Pour compléter le mi-temps thérapeutique de la secrétaire de mairie, il est proposé de passer, en direct, un contrat de travail temporaire avec Maryse ABONDANCE, agent mis à disposition par le Centre de Gestion. Ce dispositif permettrait de faire « l'économie » des frais de gestion de 4,50%. La durée du contrat est fixée du 29 septembre au 25 décembre 2014 pour un temps complet correspondant au mi-temps thérapeutique de la secrétaire de mairie et au poste à temps non complet, 17h30, de l'Adjoint administratif actuellement en congé et récupération d'heures de travail. La rémunération est basée sur le grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>ème</sup> échelon, IB 619, IM 519 auquel s'ajoute l'indemnité de 10% de congés payés.

M. le Maire précise que les secrétaires récupéreront leurs heures de présence aux réunions du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve les termes du contrat et autorise le Maire à signer les documents.

**Une décision modificative du Budget** est nécessaire pour abonder les crédits du chapitre 012 – Personnel, de 20 580€ pour ce contrat de travail, pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires notamment, à prendre sur le chapitre 011 – charges à caractère général. Décision adoptée à l'unanimité.

	<b>BP 2014</b>	<b>DM n° 01</b>	<b>Prévisions après DM</b>
<b>011</b>	268 400	- 20 580	247 820
<b>012</b>	279 500	+ 20 580	300 080

➤ **Cession de terrain à LUY de FOUR**

Pour régulariser l'empiètement d'un mur édifié en partie sur le Domaine Public communal, après l'établissement d'un document d'arpentage.

Le Conseil Municipal décide la cession à l'euro symbolique de 8 m2 de terrain à M. GHEZZI. Tous les frais afférents seront à la charge du demandeur. M. MULLER rappelle que M. GHEZZI avait engagé des frais pour la commune sur un terrain attenant (édification d'un mur et autres) et que de ce fait, il était nécessaire de régulariser cette situation.

➤ **Rachat d'une concession de cimetière et d'un caveau**

M. Louis RIGOTTI souhaite que la commune rachète son caveau (sans marbre) inutilisé et reprenne la concession de cimetière perpétuelle tarifée à 500 francs soit 76,22 € (1980).

Considérant que la commune souhaite acquérir cette concession pour un ossuaire communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe et indique que le prix de rachat sera fixé après évaluation du prix du caveau diminué au prorata de la durée écoulée. Il est proposé, en l'absence de factures fournies, de s'appuyer sur les pompes funèbres pour connaître le prix.

➤ **Avenant à la convention passée avec la Poste pour l'Agence Postale Intercommunale**

La commune et la Poste ont conclu une convention relative à l'organisation de l'agence postale intercommunale. Aujourd'hui la Poste a installé une borne tactile connectée à Internet (à sa charge) pour ses produits et services. Ce nouveau dispositif doit être formalisé par un avenant à la convention originelle.

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant et autorise le Maire à signer tous les documents.

➤ **Contrat d'entretien avec PORT'ALP pour la porte automatique du secrétariat**

Cet été, la porte automatique a eu un dysfonctionnement suite à une coupure d'électricité, un administré est resté bloqué à l'intérieur. La commune ne disposait plus de contrat d'entretien. La société PORT 'ALP qui l'a installée nous propose différents niveaux de maintenance.

Considérant que les devis proposés ne satisfont pas pleinement, en effet la prestation indique sur les 3 propositions une intervention 5/7jours et que le défibrillateur doit toujours être accessible, le Conseil Municipal sursoit la décision et demande que d'autres devis soient sollicités pour une intervention 7/7jours (B. MILLIET prend en charge ce dossier).

➤ **Subvention ponctuelle à CEVINS Animation pour le remboursement de fournitures**

Pour l'achat de 20 saladiers pour un montant de 47,80€. Décision adoptée à l'unanimité.

➤ **Subvention 2014 au Club du Nant Bayet**

Le Président a sollicité la commune pour le versement d'une subvention annuelle. En Février 2013, le club des Aînés a obtenu une subvention de 150 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 150 € au Club du Nant Bayet pour l'année 2014.

➤ **Admission en non valeur pour la somme totale de 937,12€**

Cette somme correspond à des titres (eau, cantine principalement) que la Trésorerie Principale n'a pu encaisser malgré une demande d'appels de fonds sur les comptes bancaires et/ou auprès des employeurs. Les mandats seront émis sur le compte 6541 pertes sur créances irrécouvrables. Les crédits sont suffisants sur les 2 budgets « Eau » et « Commune ».

Gabriel MARQUES évoque la possibilité de mettre en place d'autres modes de recouvrement que les titres, notamment la réouverture d'une régie de recettes auprès de la cantine-garderie afin de faciliter le paiement des futures factures. Qu'il faut être vigilant et surveiller les impayés.

A la majorité, 1 voix « contre » : Sébastien PIVIER, 1 abstention : Raymond MULLER, le Conseil Municipal décide l'admission en non valeur de ces titres de recettes irrécouvrables.

**Questions et informations diverses**

- Recensement de la population en janvier 2015 – les 2 agents recrutés pour le recensement 2010 ont donné leur accord pour celui qui sera organisé en janvier-février 2015.
- Facturation SODEX'O pour repas cantine : pas d'augmentation pour les repas cantine 2014-2015
- Mise à jour du tableau des voiries communales : suite aux réunions de travail, il est décidé de maintenir la classification actuelle.
- BÉNÉTANT : R. MULLER indique qu'à la demande des habitants, comme cela avait déjà été entrepris dans les autres hameaux, bien qu'il existe une citerne à BÉNÉTANT mais pas de capacité suffisante, la commune achèterait le matériel nécessaire et les habitants effectueraient les travaux : la mise en place de 850 ml de conduite avec la pose d'un regard aux Râches et filtrage. Des devis ont été reçus pour un coût de 4 500 €.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe d'avancer sur ce dossier et les dépenses seront à prévoir sur l'exercice 2015.

- Talus derrière propriété M.POINETET Constant. Le Conseil Municipal prend note que des cailloux tombent de la route sur sa propriété, une solution sera étudiée par la commission voirie.
- Transfert pouvoir de police administrative spéciale au Président de la CORAL. De par la Loi, ce transfert est automatique sauf si le Maire refuse le transfert par arrêté dans un délai de 6 mois à compter de l'élection du Président de CORAL, soit jusqu'au 17 octobre. M. BRANCHE indique qu'il souhaite conserver ces pouvoirs de police, décision approuvée par le conseil municipal.
- Bibliothèque communale. La convention avec le Conseil Général avait déjà été signée. Une réunion avec les représentants de la bibliothèque de La Léchère a eu lieu le 29/09/2014 pour la réouverture de la bibliothèque municipale. La participation financière de la commune s'élève à hauteur de 340 €. Les divers intervenants souhaitent un nouveau fonctionnement, un nouvel agencement en vue de points lecture pour les administrés. La mise en service de la bibliothèque serait prévue début Décembre. M. BRANCHE remercie les bénévoles impliquées.
- Divers : Approbation et autorisation de la convention suite à l'avis favorable du CTP (Comité Technique Paritaire), de la mise à disposition de Nadine DECELIER, ATSEM, au SIBTAS pour les Temps d'Activités Périscolaires : décision adoptée à l'unanimité.
- Demande de location de la salle des fêtes à l'année par un club de majorettes « Pouspies Majorettes ». Lors de la rencontre, il leur a été proposé une location annuelle de 500 €, hors vacances scolaires, pour une utilisation les mardis soir de 17h à 19h00. L'association a accepté cette proposition. Le conseil municipal se prononce pour, à l'unanimité.
- Contrôle de l'air classes maternelles obligatoire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015 : 2 devis reçus, Savoie Labo retenu pour 2 611 € TTC
- R. MULLER informe les Elus que l'ensemble des bois de la coupe du Charvet a été descendu, que le bilan est globalement légèrement supérieur aux prévisions. B. MILLIET contactera donc EIFFAGE afin de procéder au gravillonnage de la route des Hameaux.

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL :**

- RIGOTTI Raphaël, création de 2 châssis de façades sur construction en cours
- ARCHENAULT Vivien BRUGIROUX Manon, construction d'une villa, lotissement le Colombier

#### **DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL :**

- RIGOTTI Nicolas, construction d'une véranda

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC REÇUES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL :**

- NEANT

**DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER REÇUES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DE CONSEIL :**

- NEANT

Interventions du public :

- Mme ECHHER demande qui doit entretenir la digue de Claudius POUX. R.MULLER répond que la DDT a été questionné pour connaître qui est le propriétaire des berges et qui est le gestionnaire des berges. M. BRANCHE a fait partir un courrier à cet effet.
- Mme ECCHER rappelle le nécessaire désherbage en bordure de voiries. S. PIVIER répond que tout le matériel avait été acheté au printemps mais les conditions météorologiques n'ont pas été favorables et que le travail pourrait se faire rapidement.
- Mme ECHHER rappelle la vitesse excessive des véhicules dans le lotissement Claudius POUX. M le Maire répond qu'il a déjà été saisi et qu'un projet de sens de circulation et pose de panneaux adéquats est en cours.
- Mme ECCHER signale des écoulements d'eau sur la Route des Ardoisières et que les cunettes sont encombrées, S. PIVIER répond que les travaux d'entretien ont été faits ce printemps.
- M. Hervé POINTET fait remarquer que l'éclairage public au Calvaire fonctionne toute la nuit malgré l'arrêt programmé à minuit. Bernard MILLIET se rendra sur place pour vérifier.
- M. Hervé POINTET demande que l'Association Foncière Pastorale soit remise en fonctionnement car la friche prend de l'ampleur partout. M. MULLER répond que la relance de l'AFP est prévue avec le concours de M. LACOUR de la Chambre d'Agriculture.

Séance levée à 21h15

Le Maire,



Philippe BRANCHE